

ARRETE

***modifiant l'arrêté du 26 juillet 2007 portant renouvellement de la
composition de la Commission Locale de l'Eau du
SAGE Orne Moyenne***

Le PREFET de l'ORNE
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le titre 1^{er} du livre II du Code de l'Environnement et notamment les articles L 212-3 et suivants,

VU le décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et modifiant le Code de l'Environnement,

VU la circulaire DE/SDATDCP/BDCP/n°10 du 21 avril 2008 relative aux SAGE,

VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 1999 fixant le périmètre d'élaboration du SAGE « Orne Moyenne »,

VU l'arrêté préfectoral du 30 juin 2000 modifié portant constitution de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du S.A.G.E du bassin « Orne Moyenne »,

VU l'arrêté préfectoral du 26 juillet 2007 portant renouvellement de la composition de la CLE du SAGE du bassin « Orne Moyenne »,

VU les propositions des différentes associations, groupements et collectivités concernés,

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Orne,

ARRETE :

ARTICLE 1 – L'article 1 de l'arrêté NOR 2400-07-00854 du 26 juillet 2007 portant renouvellement de la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin « Orne Moyenne » est modifié comme suit :

I - Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

Représentant du Conseil Général du Calvados (3 membres)

M. Michel GRANGER
Vice Président du Conseil Général et conseiller général de Balleroy

M. Pascal ALLIZARD
Vice Président du Conseil Général et conseiller général de Condé sur Noireau

M. Paul CHANDELIER
Vice président du Conseil Général et conseiller général de Thury Harcourt

Représentants du Conseil Général de l'Orne (3 membres)

M. Hubert CHRISTOPHE
Conseiller Général d'Ecouché

M. Jean-Pierre SALLES
Conseiller Général de Briouze

M. Philippe SENAUX
Conseiller Général d'Athis

Représentants nommés sur proposition de l'association des maires du Calvados (7 membres)

Mme Laurence SERRURIER
Maire de Cossesseville

M. Jacques GUYET
Maire de Fourneaux-le-Val

M. Gérard LETOT
Maire de Goupillères

M. Jean TURMEL
Maire de Lassy

M. Henri LENVOISE
Maire de Le Plessis Grimoult

M. Daniel LIEGARD
Maire de Saint-Pierre-du-Bu

M. André QUINDRY
Maire de Saint-Rémy

Représentants nommés sur proposition de l'association des maires de l'Orne (7 membres)

M. Hubert GOUSSET
Maire de Saint-Cornier-des-Landes

M. Jean-Louis LENGLINE
Maire-adjoint de Ségrie Fontaine

M. Jean-Louis MARIE
Maire-adjoint de La Ferrière-aux-Etangs

M. Pierre LION
Maire de Ronfeugeraï

M. Yves MOUTY
Maire de Neuvy-au-Houlme

M. Stéphane GRAVELAT
Maire de Saint-Maurice-du-Désert

M. Jean-Luc LEPORTIER
Maire-adjoint de Pointel

Représentants des structures intercommunales (5 membres)

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Laize

M. Jean VANRYCKEGHEM
Vice-président

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Houlme

M. Jean-Claude LEBAILLY
Président

Syndicat Départemental de l'Eau

Mme Michèle GUICHETEAU
Maire de Saint Pierre du Regard

Communauté de Communes de la Suisse Normande

M. Christophe CARRANO

Communauté d'Agglomération du Pays de Flers

M. Daniel CATTELAÏN
Vice-président en charge du développement durable et de l'environnement

Le reste des représentants de ce collège demeure inchangé.

II - Collège des représentants des Usagers, Organisations Professionnelles et Associations

Est ajouté au collège existant un représentant de l'UFC Que Choisir de Caen :

M. Gérard BERCHER ou son représentant
Président de l'UFC-Que choisir de Caen

Le reste des représentants de ce collège demeure inchangé.

ARTICLE 2 – Le présent arrêté sera mis en ligne sur le site internet www.gesteau.eaufrance.fr ainsi que sur celui du SAGE du Bassin de l'Orne Moyenne (<http://www.sage-orne-seulles.fr>).

ARTICLE 3 – Les dispositions des autres articles de l'arrêté NOR 2400-07-00854 du 26 juillet 2007 restent inchangées.

ARTICLE 4 – MM. les secrétaires généraux de la Préfecture de l'Orne et du Calvados, MM. les directeurs départementaux de l'Agriculture et de la forêt de ces départements sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures de l'Orne et du Calvados.

Fait à Alençon, le 16 octobre 2008

Le PREFET,
Signé : Michel LAFON